

Benjamin Lucas ou la liberté d'expression à 2 vitesses



Article rédigé par *Le miroir du Nord*, le 08 octobre 2022

Source [Le miroir du Nord] : Benjamin Lucas, conseiller régional, affilié à Europe Ecologie Les Verts, s'est fait rapidement connaître pour ses interventions dans l'hémicycle qui ont parfois navrées Xavier Bertrand. Hier, il adopta la même posture en commission à l'Assemblée nationale. Un air de société du spectacle qui prêterait à rire si elle ne touchait pas la liberté d'expression à la télévision.

Instaurer une taxe « anti Zemmour »

Le député de la NUPES a déposé un amendement proposant d'élever la taxe pesant sur les chaînes de télé en cas de « diffusion dans l'année de propos d'une personne physique ayant fait l'objet d'une condamnation pour incitation à la haine, la violence ou la discrimination, complicité d'injures et de provocation à la haine ». Cette taxe passerait de 5,5% à 90%.

Comprenez bien, les chaînes de télévision s'exposeraient à une amende importante en cas d'invitation d'une personne condamnée pour ces faits. Compte tenu de la teneur de cette sanction, certaines y réfléchiraient à plusieurs fois. Certaines personnalités seraient mises de côté.

Evidemment, l'élu a visé notamment Eric Zemmour et fait référence aux 50 ans du RN. Les mouvements dits d'extrême droite sont donc directement visés. D'ailleurs sur ses réseaux sociaux, cela ressemble quasiment à une obsession. Beaucoup de tweets font référence au RN.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

08/10/2022 01:00